

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 087-218709400-20260403-202639-DE

DEPARTEMENT : Haute-Vienne
ARRONDISSEMENT : Limoges
COMMUNE : MEILHAC

- Vu l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal 2026/14 en date du 20 mars 2026, portant délégation de fonction du Conseil municipal au maire,

DECISION

N° 2026 / 03

Objet : ECOLE / INSTALLATION VOLETS ROULANTS

La classe accueillant les élèves de cours élémentaires 2^{ème} année, située dans le bâtiment principal de l'école dispose de deux volets roulants vétustes (environ 40 ans), très souvent inutilisables (sangles usées qui se coupent régulièrement).

Le Maire,

DECIDE de faire confiance à l'entreprise GEDIMAT Moreau Matériaux sise 87800 Saint-Maurice-Les-Brousses pour :

- l'installation de deux volets roulants solaires MONO ID4 Solar de marque BUDENDORFF (fabriquant français) pour un montant de 1 475, 42 € HT, soit 1 622, 96 € TTC.

PRECISE que cette opération sera inscrite au budget principal 2026.

Meilhac, le 03 avril 2026

La Maire,

Karine BRUNEAU



La Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.